

---

## PERIODE D'ACCLIMATATION DES ANIMAUX SUITE A UN TRANSPORT

---

**OBJECTIF :** Fournir une description des différentes périodes d'acclimatation minimales à fournir aux espèces animales hébergées à l'Université de Montréal avant leur utilisation en expérimentation, en reproduction ou en enseignement.

**APPLICATION :** Personnel de recherche, personnel de la Division des animaleries

**RESPONSABLES :** Chef des services vétérinaires, Division des animaleries.  
Vétérinaire clinicien

### DESCRIPTION :

#### 1. GENERALITES :

Il est essentiel, lors de l'élaboration d'un projet de recherche de limiter les variables qui seraient autres qu'expérimentales. Le stress est une de ces variables à contrôler.

En général, les éléments non expérimentaux suivants sont reconnus comme causes de stress chez les animaux de laboratoire :

- La mise-bas et la naissance,
- le sevrage,
- le transport d'un animal d'un endroit à un autre,
- les pratiques de gestion d'animalerie, par exemple : les changements d'intensité lumineuse, les changements de cycles circadiens imposés, les changements environnementaux, les changements de cages.

Les manipulations expérimentales sont aussi des stress importants.

Minimiser ces stress, ou aider les animaux à mieux les supporter, diminue la détresse potentielle de ceux-ci et aide à garantir autant le bien-être animal que l'homéostasie et donc la qualité des résultats expérimentaux.

#### Le transport :

Le stress causé par le transport des animaux a de nombreux effets physiologiques incluant des changements cardiovasculaires, endocriniens, immunitaires, nerveux et reproducteurs.

Même si certains de ces effets sont de courtes durées, les changements provoqués par le stress du transport peuvent interférer avec les résultats expérimentaux, à moins d'allouer aux animaux une période d'acclimatation au nouvel environnement imposé suffisamment longue pour que l'état d'homéostasie soit restauré.

En fonction des systèmes étudiés et de l'espèce impliquée cette période peut s'échelonner de quelques jours à un mois. C'est la période minimale d'acclimatation (CCPA, ligne directrice sur : l'acquisition des animaux utilisés en science, 2007, Principe directeur n° 23).

## PERIODE D'ACCLIMATATION DES ANIMAUX SUITE A UN TRANSPORT

---

### 2. PERIODES D'ACCLIMATATION MINIMALES EN FONCTION DE L'ESPECE ANIMALE :

LA PERIODE D'ACCLIMATATION MINIMALE IDEALE POUR TOUTES LES ESPECES ANIMALES A L'EXCEPTION DES OISEAUX, DES CHATS, DES TOUPAYES, DES OPOSSUMS GRIS ET DES PRIMATES, EST DE 7 JOURS.

Durant cette période, les animaux doivent être hébergés dans les mêmes conditions environnementales que celles qui prévaudront lors du protocole (type de nourriture, éclairage, température, humidité, enrichissement de l'environnement etc.).

De plus, lors de l'acclimatation, aucune procédure ne pourra être effectuée à l'exception des manipulations nécessaires à l'entretien de l'animal, son observation et son apprivoisement.

Bien que préférable, cette semaine d'habituance n'est pas toujours exigée.

Dans ces cas, en fonction de l'espèce animale, les périodes d'acclimatation minimales suivantes doivent être respectées :

#### 2.1. Rongeurs (rats, souris, hamster, gerbilles) :

2.1.1. Animal sevré : Donner une période minimale de 3 jours d'acclimatation.

2.1.2. Femelle à gestation non précisée : Donner une période minimale de 3 jours d'acclimatation, à moins d'utilisation d'embryons de E1 à E4.

2.1.3. Ratte ou souris femelle à gestation précisée : Charles River ne garantissant les gestations des rattes ou des souris qu'à 13.5 jours (E13.5), aucune période d'acclimatation n'est exigée pour toute utilisation d'embryons de E17 et moins.

2.1.4. Femelle avec portée de 0 à 3 jours : Bien que ce soit préférable, toute utilisation de nouveau-nés de 3 jours et moins peut être exemptée de la période d'acclimatation.

2.1.5. Femelle avec portée de 4 jours et plus : Prévoir l'achat de l'animal et de sa portée en fonction de l'âge d'utilisation des nouveau-nés.

#### 2.2. Poissons :

Donner une période minimale de 3 jours d'acclimatation.

Les poissons utilisés pour la reproduction sont mis en quarantaine, seuls les descendants des œufs fertilisés et traités contre les pathogènes peuvent intégrer les colonies de reproduction.

#### 2.3. Lapins et cobayes :

2.3.1. Animal sevré : Donner une période minimale de 5 jours d'acclimatation.

2.3.2. Lapin femelle à gestation précisée : Charles River ne garantissant les gestations qu'à 15 jours (E15), aucune période d'acclimatation n'est exigée pour toute utilisation d'embryons de E17 et moins.

## PERIODE D'ACCLIMATATION DES ANIMAUX SUITE A UN TRANSPORT

---

- 2.4. Amphibiens (grenouilles, salamandres) :  
Donner une période minimale de 5 jours d'acclimatation.  
Durant cette période, les animaux devront être observés étroitement pour détecter l'apparition de tous signes de maladie.  
Les grenouilles utilisées dans des protocoles chroniques doivent être mis en quarantaine pour une période minimale de 14 jours à 1 mois. Un traitement préventif est alors effectué (HEB-05 : grenouilles).
- 2.5. Reptiles (couleuvres) :  
Donner une période minimale de 5 jours d'acclimatation.
- 2.6. Chats :  
Pour les animaux utilisés pour les expériences aiguës, donner une période minimale de 5 jours d'acclimatation.  
Les chats utilisés dans les protocoles chroniques doivent avoir une période d'acclimatation d'au moins 14 jours avant d'être soumis à des manipulations causant un stress quelconque.
- 2.7. Oiseaux :  
Donner une période minimale de 14 jours d'acclimatation pour permettre aux oiseaux de s'adapter à tout changement environnemental.  
Lors de l'entrée d'un nouveau groupe d'oiseaux, cette période d'acclimatation est comprise dans la période de quarantaine minimale de 45 jours.
- 2.8. Opossums :  
Donner une période minimale de 14 jours d'acclimatation pour permettre aux opossums de s'adapter à tout changement environnemental.  
Les opossums devant servir de reproducteurs doivent être habitués à leur environnement pour une période minimale de 1 mois.
- 2.9. Primates :  
Donner une période minimale de 28 jours d'acclimatation.  
Cette période est habituellement incluse dans la période de quarantaine obligatoire avant qu'ils ne puissent intégrer les colonies de primates (28 à 35 jours).

**PERIODE D'ACCLIMATATION DES ANIMAUX SUITE A UN TRANSPORT**

---

**BIBLIOGRAPHIE :**

- Capdevila S., Giral M, Ruiz de la Torre J.L., Russel R. J., Kramer K.,** Acclimatization of rats after ground transportation to a new animal facility, *Laboratory Animals* (2007) 41: 255-261
- Castelhano-Carlos M. J., Baumans V.,** The impact of light, noise, cage cleaning and in-house transport on welfare and stress of laboratory rats, *Laboratory Animals* (2009) 43:311-327
- Conour Laura A., Murray Kathleen A., Brown Marilyn J.,** Preparation of Animals for Research – Issues to Consider for Rodents and Rabbits, *ILAR Journal* (2006) 47,4: 283-293.
- Conseil canadien de protection des animaux,** Lignes directrices sur : l'acquisition des animaux utilisés en science, 2007
- Obernier Jennifer A., Baldwin Ranson L.,** Establishing an Appropriate Period of Acclimatization Following Transportation of Laboratory Animals, *ILAR Journal* (2006) 47,4: 364-369.
- Services vétérinaires de l'Animalerie Jean et Marcelle Coutu, de la Division des animaleries et de la Division ferme et animaleries,** Recommandations vétérinaires au sujet de la période d'acclimatation à respecter avant d'utiliser des animaux en enseignement et en science à l'Université de Montréal, mai 2012

**ANNEXE:**

VET-12A Tableau résumant les périodes minimales d'acclimatation à respecter.

**APPROBATION :**

	2020-01-29
Directrice	Date
	2020-01-29
Chef des services vétérinaires	Date
	2020-01-29
Responsable des soins animaliers	Date

**SOU MIS AU CDEA :** Date : 31 janvier 2020

**DATES DE MODIFICATION (initiales):**

**PERIODE D'ACCLIMATATION DES ANIMAUX SUITE A UN TRANSPORT**

---

2012-03-07 mal 2012-03-08 sm 2012-06-20 sm 2018-01-25 sm	2020-01-29 cl format+cdea	
---	---------------------------	--